

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 20 (1879), p. 113-115

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__113_0

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1879.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 1879.

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. le D^r Bourdin, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Gimel, ancien directeur des contributions directes, dont la candidature avait été présentée à la séance de février, est élu, à l'unanimité, membre titulaire de la Société.

Le titre de membre correspondant est accordé à M. Berrocal, ingénieur civil à Barcelone, rédacteur de la *Revue géographique et statistique de Barcelone*.

La Société accepte ensuite la démission de M. de Rambuteau.

Le Ministre des affaires étrangères d'Espagne adresse à la Société un rapport de l'Académie royale d'histoire de Madrid sur le véritable lieu de sépulture de Christophe Colomb. M. le secrétaire général est chargé d'accuser réception de cet intéressant travail.

M. Jacques BERTILLON dépose sur le bureau un exemplaire de la statistique de la population de la Guadeloupe, dressée par M. le D^r Rey, médecin de la marine; il se charge d'en extraire la substance pour le journal de la Société.

M. LOUA annonce que le bureau de la statistique vient de faire paraître, au *Journal officiel*, le tableau résumé du mouvement de la population de la France pendant l'année 1877; il lit, sur ce sujet, une notice qui a été insérée dans l'*Économiste français*, et qui a été reproduite dans le bulletin d'avril. M. LUNIER demande à présenter quelques observations sur ce travail, mais, devant l'importance de la communication que se propose de faire M. Lafabrègue, il consent à les remettre à la séance prochaine.

La parole est alors donnée à M. LAFABRÈGUE, qui s'est fait inscrire pour une communication verbale sur les enfants assistés, et l'explication de 25 diagrammes qui sont exposés dans la salle des séances et où il a cherché à mettre en évidence les résultats de ses travaux.

L'honorable membre commence par poser ce principe que le premier droit de l'enfant qui vient au monde est de vivre, et qu'à défaut de la protection de ses parents, la société lui doit son assistance. De là résulte pour l'enfant tout à fait aban-

donné le droit à l'admission dans les hospices de l'État, et, dans le cas où sa mère tiendrait à le conserver, le droit à l'assistance pour la mère.

Ces deux modes d'assistance doivent donc avoir aux yeux du législateur la même valeur, et c'est à tort qu'on voudrait les subordonner l'un à l'autre. C'est pourtant ce que l'on a tenté de faire depuis la disparition des *tours*, la tendance de l'administration ayant été depuis lors de rendre les admissions difficiles et de substituer à ce mode le secours à la fille-mère.

Sans pouvoir affirmer que ces mesures aient empiré la situation des enfants assistés, l'opinion s'est émue de leur mortalité excessive. De toutes parts on en a recherché les causes, et d'ardents philanthropes, parmi lesquels il convient de citer le D^r Brochard, ont soulevé de vives polémiques et cherché, de tous leurs efforts, à faire reprendre la question du rétablissement des *tours*, qui leur ont paru le remède le plus propre à apporter à cette triste situation.

M. Lafabrègue ne croit pas devoir se rallier à cette opinion : le tour n'ayant pour lui qu'un avantage, celui du secret, et cet avantage pouvant être assuré par des mesures moins radicales. Il suffirait pour cela de recourir à une organisation nouvelle de l'assistance, en créant dans chaque département une institution des enfants assistés, qui, comme les hôpitaux et autres établissements charitables, pût être admise à recevoir des dons et des legs, et posséder un budget spécial alimenté par les subventions de l'État, des départements et des communes. L'État se chargerait des enfants nés hors du département, le département de ceux qui sont nés hors de la commune, et la commune de ses enfants particuliers. Par ce moyen, aucune enquête ne serait nécessaire pour connaître le domicile de secours, et le secret, si utile aux mères, serait entièrement sauvegardé.

Après ce court préambule, l'honorable membre explique successivement les divers diagrammes qu'il a établis pour étudier la situation des enfants assistés.

Dans un premier diagramme il fait connaître les conditions d'accroissement de la population des divers peuples. Tandis que quelques-uns d'entre eux voient leur population doubler en un demi-siècle, il fait remarquer que la France ne doublera qu'en 230 ans. Il en résulte qu'à la fin de ce siècle, l'Allemagne, par exemple, aura plus de 60 millions d'habitants, lorsque nous en atteindrons à peine 40.

A l'occasion du diagramme de la mortalité générale en France, depuis le commencement du siècle, M. Lafabrègue fait observer que cette mortalité est en voie de diminution ; mais il craint que ce fait ne soit dû qu'à la diminution même des naissances.

Si l'on considère les décès de l'extrême enfance, de la naissance à un an, le diagramme exposé montre que pour les enfants légitimes les choses restent en l'état, tandis qu'il y a une grande augmentation dans la mortalité illégitime, bien qu'un assez grand nombre d'enfants naturels soient légitimés ultérieurement, ce qui fait passer un certain nombre de leurs décès dans la classe des enfants légitimes.

Dans un autre diagramme, on voit que la mortalité des enfants naturels est plus considérable dans la deuxième que dans la première semaine, quoique ce soit dans la première que les enfants légitimes meurent en plus grand nombre. Sans insister sur les explications que MM. Levasseur et Bertillon ont données de ce phénomène, M. Lafabrègue croit devoir l'attribuer à ce fait que les enfants naturels qui naissent dans les hôpitaux d'accouchement sont protégés pendant la semaine de leur séjour dans ces établissements.

On s'étonnera, en étudiant dans un autre diagramme la mortalité de ces enfants, de voir que, dans certains départements, le nombre des décès dépasse celui des naissances, mais c'est qu'on trouve là l'indication des départements où se fait l'élevage : ainsi pour les petits Parisiens, par exemple, qu'on élève dans l'Yonne, leurs naissances sont comptées à Paris, tandis qu'ils figurent pour les décès dans le département de l'Yonne, dont ils accroissent indûment la mortalité. Si, sortant de ces considérations générales, on étudie la mortalité dans les hospices dépositaires, on reconnaît que cette mortalité est très-élevée, mais d'où cela vient-il ? C'est que les enfants présentés sont déjà malades, ou qu'ils sont épuisés d'avance par défaut de nourriture ou bien qu'ils sont issus de parents syphilitiques qui leur ont laissé le germe de cette affection.

Quant aux enfants présentés en état de santé, leur séjour à l'hospice ne dépasse pas actuellement 24 heures ; le service est organisé de manière à les envoyer, dans le plus bref délai, à la campagne, où, grâce aux soins qui leur sont prodigués, leur mortalité ne dépasse guère les conditions normales.

M. Lafabrègue montre ensuite que les crimes contre les enfants augmentent au lieu de diminuer. Si le fait contraire a paru résulter de quelques statistiques, c'est qu'on a compris à tort parmi les crimes les simples expositions d'enfants. — Il montre ensuite que dans la mesure de la mortalité comparée des enfants admis à l'hospice et de ceux qui sont secourus chez leurs parents, divers auteurs ont fait de fausses appréciations par suite de doubles emplois qu'ils n'ont pas eu soin d'éviter.

Il termine en fournissant sur l'hospice des Enfants-Assistés de Paris, quelques chiffres antérieurs à ce siècle. Il se félicite des améliorations obtenues depuis, et qu'on doit s'efforcer de pousser plus loin encore.

M. le président remercie M. Lafabrègue de son intéressante communication ; les membres présents s'associent par leurs applaudissements aux paroles du président.

La séance est levée à six heures et demie.
